

Arrêté du 19 avril 2016 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR: MENH1607966A
Version consolidée au 01 mars 2017

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la fonction publique,

Vu le [code de l'éducation](#) ;

Vu le [décret n° 72-580 du 4 juillet 1972](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le [décret n° 72-581 du 4 juillet 1972](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le [décret n° 90-680 du 1er août 1990](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu le [décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel,

Arrêtent :

- ▶ **Chapitre Ier : Modification de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation**

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 28 décembre 2009 - art. 3 \(VD\)](#)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 28 décembre 2009 - art. 4 \(VD\)](#)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 28 décembre 2009 - art. Annexe I \(VD\)](#)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 28 décembre 2009 - art. Annexe II \(VD\)](#)

- ▶ **Chapitre II : Modification de l'arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation**

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 28 décembre 2012 - art. 3 \(VD\)](#)

- ▶ Chapitre III : Modification de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. Annexe I \(M\)](#)

- ▶ Chapitre IV : Modification de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Article 7

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. 1 \(VD\)](#)

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. Annexe I \(VD\)](#)

Article 9

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. Annexe II \(VD\)](#)

Article 10

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. Annexe IV \(VD\)](#)

- ▶ Chapitre V : Modification de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Article 11

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. Annexe I \(VD\)](#)

Article 12

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie [Arrêté du 19 avril 2013 - art. Annexe II \(VD\)](#)

Article 13

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Abroge Arrêté du 18 octobre 1991 (Ab)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 1 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 2 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 3 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 4 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 5 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 6 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 7 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 18 octobre 1991 - art. 8 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 14 novembre 1991 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 14 novembre 1991 - art. 1 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 14 novembre 1991 - art. 2 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 1 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 10 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 2 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 3 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 4 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 5 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 6 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 7 \(Ab\)](#)
- ▶ Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 8 \(Ab\)](#)

Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 8 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. 9 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 30 décembre 1991 - art. Annexe \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 1 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 2 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 3 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 4 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 5 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 6 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 7 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 8 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. 9 \(Ab\)](#)
Abroge [Arrêté du 10 novembre 1992 - art. Annexe \(Ab\)](#)

Article 14

Les dispositions des articles 1er à 12 du présent arrêté prennent effet le 1er septembre 2016.

Article 15

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 19 avril 2016.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

H. Ribieras

La ministre de la fonction publique,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice de l'animation interministérielle des politiques de ressources humaines,

C. Krykwinski